

Reçu le
17 AOUT 2023

Mairie de PEYRINS
3, place du Champ de Mars
26380 PEYRINS

**Pôle développement
des Territoires**

Réf.
PL

Dossier suivi par :
Philippe LACOSTE
Tél. : 04.75.82.40.00

Bourg-lès-Valence, le 9 août 2023

Siège social
145 avenue Georges Brassens
CS 30418
26504 BOURG-LÈS-VALENCE Cedex
Tél. : 04 75 82 40 00
Fax : 04 75 42 85 76
accueil@drome.chambagri.fr

Objet : Projet modification simplifiée n°1 PLU PEYRINS
Avis chambre d'agriculture

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu notification le 6 juillet dernier du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de PEYRINS, et j'ai l'honneur de vous transmettre par la présente l'avis de la chambre d'agriculture sur ce projet.

Sur les divers points faisant l'objet de ce dossier, un seul a un impact sur l'espace agricole : la création de l'Emplacement Réservé n°18 destiné à aménager un cheminement piétons/cycles en direction du stade. Cet emplacement réservé serait localisé en bordure ouest de la RD112, et représenterait une emprise de 2 m. de large sur 135 m. de long environ. Il est délimité depuis la sortie du village jusqu'à un chemin d'exploitation non goudronné qui part vers l'ouest.

Considérant que l'objectif de ce cheminement sécurisé est de desservir le stade, le dossier permet difficilement de comprendre la logique du projet dans la mesure où il n'existe aucun cheminement au-delà de ce chemin d'exploitation. Cet emplacement réservé semble dès lors n'avoir aucun exutoire. En effet, d'une part ce chemin non goudronné est un cul de sac qui se termine dans les champs. D'autre part, l'étroitesse des accotements et la configuration des lieux (contrebas, arbres) le long de la RD112 au-delà du chemin permettent a priori difficilement d'y aménager un cheminement de 2 m. de large.

C'est pourquoi, ne parvenant pas à comprendre la logique de ce projet, et considérant que cet emplacement réservé est situé sur une parcelle agricole cultivée et irriguée, j'ai le regret de devoir émettre un avis défavorable au projet d'ER18 en l'état actuel du dossier.



N'ayant aucune objection à émettre à l'encontre des autres points de ce projet de modification,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président



Jean-Pierre ROYANNEZ